Département du DOUBS
Commune de VAUX-LES-PRES

Plan Local d'Urbanisme
Plan général de la commune

Echelle 1/4000	Cadastre actualisé en 2007	Révisions, modifications et mises à jour	
		Dates	Objets
PLU APPROUVE LE 22 02 2008		07/07/2011	Approbation de la 1ère modification

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 07/07/2011 approuvant la modification du P.L.U.
(Cachet de la commune) (Signature du maire)

LEGENDE

Limite de zone
Limite de secteur de zone

ZONES URBAINES

Ua Secteur centre ancien village
l'appendice "-g" indique une sensibilité au glissement de terrain (zone UA-g)
l'appendice "-k" indique une sensibilité aux remontées d'eau (zone UA-i)

Ub Secteur correspondant au tissu pavillonnaire existant

Ubg Secteur de la zone Ub soumis à des risques d'ordre géologiques. (Effondrement de terrain)

ZONES À URBANISER

AU1a Zones d'urbanisation future à dominante habitat
Le chiffre indique la zone de référence pour le règlement,
L'appendice "-k" indique une sensibilité karstique (zone AU1a4-k)

AU1e Secteur d'équipements et de loisirs

AU1Y1 Secteur correspondant à la ZAC d'activités de la "Zone de l'Echange"

ZONES AGRICOLES

A Zone réservée aux activités agricoles

Ax Secteur de la zone agricole réservé aux couloirs EDF

Exd Localisation des exploitations agricoles

ZONES NATURELLES

N Zone naturelle à préserver à titre environnemental et/ou paysager
L'appendice "-i" indique les zones naturelles inondables (zone N-i)

Na Secteur de protection du château

Nar Secteur de la zone N réservé à l'archéologie

Emplacement réservé et numéro d'emplacement reservé (se reporter à la liste)

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Plantations à réaliser

Secteur inondable

Couloirs affectés par le bruit
... de 300m relatif au classement sonore autoroutier
suivant arrêté préfectoral n°6175 du 23 11 98
... de 100m relatif au classement sonore des routes départementales du Doubs
suivant arrêté préfectoral n°6175 du 23 11 98

(DPU) Droit de Préemption Urbain Instauré sur l'ensemble
des zones U et AU du territoire communal
Délibération du CM du 30 10 97